



**DELIBERATION N° 22/098 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT RENOUELEMENT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

CHÌ PORTA RINNUVATA DI A CUMMISSIONE PERMANENTE

SEANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 17 juin 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valérie BOZZI à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Didier BICCHIERAY
M. Hervé VALDRIGHI à M. Joseph SAVELLI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Lisa FRANCISCI à Mme Frédérique DENSARI
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à Mme Frédérique DENSARI
M. Jean-Paul PANZANI à M. Joseph SAVELLI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Vanina LE BOMIN à Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA
M. Romain COLONNA à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Laurent MARCANGELI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Santa DUVAL à M. Jean-Michel SAVELLI
M. Pierre GHIONGA à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI
M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Christelle COMBETTE à M. Jean-Michel SAVELLI

M. Georges MELA à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Julia TIBERI à M. Antoine POLI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Paula MOSCA
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Charles GIABICONI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Chantal PEDINIELLI
M. François SORBA à Mme Sandra MARCHETTI
M. Pierre POLI à M. Saveriu LUCIANI

ETAIT ABSENTE : Mme

Charlotte TERRIGHI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4422-8 et suivants,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

CONSIDERANT que 4 listes ont été déposées auprès de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse dans l'heure qui a suivi l'appel à candidature,

APRES EN AVOIR DELIBERE

dans les conditions de quorum requis des deux tiers de l'Assemblée de Corse présents ou représentés,

Au scrutin secret,

La liste « Fà populu in seme » a obtenu 32 suffrages

La liste « Un soffiu novu » a obtenu 16 suffrages

La liste « Avanzemu » a obtenu 8 suffrages

La liste « Core in fronte » a obtenu 6 suffrages

ARTICLE PREMIER :

SONT ELUS membres de la Commission Permanente :

- VANNI Hyacinthe
- NIVAGGIONI Nadine
- COLONNA Romain
- CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène
- BIANCUCCI Jean
- ARRIGHI Véronique
- CAITUCOLI Paul-Joseph
- MONDOLONI Jean-Martin
- BOZZI Valérie
- LACOMBE Xavier
- COMBETTE Christelle
- TIBERI Julia
- LUCIANI Saveriu
- BENEDETTI Paul-Félix

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 30 juin 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS